POLLUTION ACCIDENTELLE D'UN COURS D'EAU

PROCEDURE D'ALERTE

Procédure mise en place, depuis plusieurs années, par la Préfecture du Finistère.

A déclencher dès qu'une pollution accidentelle d'un cours d'eau est constatée ou signalée pour :

- informer au plus vite les services de l'Etat, les collectivités et les acteurs du territoire (usines de production d'eau potable, piscicultures, conchyliculteurs, Syndicat de bassin, Mairies, AAPPMA locale, etc.) qu'une pollution est en cours ;
- limiter son impact sur la qualité de l'eau, la faune et la flore du cours d'eau.

Appeler les pompiers ou la gendarmerie

Ils déclencheront la procédure d'alerte.

Leur indiquer :

- La localisation de la pollution : commune, lieu-dit
- L'heure de début de la pollution (connue ou supposée)
- Le nom du cours d'eau impacté
- La présence d'une prise d'eau potable ou d'activités dépendantes d'une eau de qualité en aval
- La nature de la pollution si elle est identifiée

Rôle des gendarmes : constat, prélèvements d'eau
Rôle des pompiers : circonscrire / arrêter la pollution

Appeler les opérateurs de terrain

AAPPMA locale, Syndicat de bassin, services communaux, etc.

- **Recherche de l'origine de la pollution :** leur connaissance du terrain peut être une aide précieuse pour la trouver.
- **Evaluer l'impact de la pollution sur le cours d'eau :** mortalité de poissons, impact sur la faune, la flore et la qualité de l'eau, etc.
- **Interface avec les services de l'Etat** (DDTM, DDPP, AFB).

Numéros utiles :

- **Préfecture** (24h/24) : 02 98 76 29 29
- **Syndicat de bassin de l'Elorn :** 02 98 25 93 51 / 02 98 68 86 08 (astreinte week-end)
- **AAPPMA de l'Elorn :** 02 98 68 85 08 (bureau) / 06 71 52 77 80 (JY Kermarrec, Président)
- **AAPPMA de Daoulas :** 02 98 25 86 10 / 06 80 20 70 94 (JR Dupont, Président)
- **Eau du Ponant** (24h/24) : 02 29 00 78 78 – Gestionnaire des usines d'eau potable

Types de pollution les plus courants :

Pollution	Couleur de l'eau	Odeur	Autre
Assainissement, eaux de lavage, etc.	Blanchâtre à grisâtre	Eaux usées (égout)	Mousse blanche possible
Lisier, effluents agricoles	Marron à noire	Ammoniaque parfois	Mousse blanchâtre à jaunâtre possible
Hydrocarbures	Incolore mais irisations en surface	Hydrocarbures (fuel, essence)	
Rejets industriels	Blanchâtre, jaunâtre, rougeâtre, grisâtre, etc.	Possible selon le type de rejet	Mousse possible
Pesticides, produits chimiques	Incolore la plus part du temps	Inodore la plus part du temps	Visible si impact sur la faune et la flore aquatiques
Chlore	Incolore	Chlore (eau de javel)	
Matières en suspension	Marron – beige	Parfois (vase)	Exemple d'origine : vidange d'un plan d'eau

Attention !

- La présence de mousse n'est pas forcément synonyme d'une pollution. Elle peut avoir une origine naturelle.
- La précipitation naturelle du fer peut donner un couleur rouge-orange au fond de certains petits cours d'eau.